

Chambre d'Assemblée,

Mercredi, 1er Avril, 1807.

ORDONNE, que deux cents copies du Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées et leurs affociés à l'effet d'ouvrir, faire et entretenir un Chemin de Barriere entre la ligne méridionale de Saint Armand et Saint Jean, tel qu'amendé dans un Comité Spécial et Général, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

ATTESTE

SAMUEL PHILLIPS, Greff.